

# CONDITIONS DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

\* Offre correspondant à une remise équivalente à une TVA réduite à 0% sur une première tranche du prix de la construction variant selon le projet, le type d'appartements et calculée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%. Offre soumise à conditions, sous réserve de disponibilité et limitée à un maximum de 10 ventes par projet, valable sur une sélection de biens et de projets en cas de vente signée avant le 15.04.2024. Certaines phases, nouveaux projets et surfaces commerciales, de services ou pour professions libérales ne participent pas à l'action 0%.



Les projets qui participent à l'action 0% TVA\* sont divisés en 3 catégories. Vous trouverez ci-dessous, les différentes catégories et la remise qui leur est appliquée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%, en fonction du type d'appartements. Le montant de votre remise sera adapté et recalculé en cas de vente soumise à un taux de TVA réduit.



## Catégorie 1

### STUDIO

1<sup>ère</sup> tranche de 15 000€  
soit une remise de 3 150€ TVAC

### APPARTEMENT 1 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 20 000€  
soit une remise de 4 200€ TVAC

### APPARTEMENT 2 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 30 000€  
soit une remise de 6 300€ TVAC

### APPARTEMENT 3 CH. ET +

1<sup>ère</sup> tranche de 40 000€  
soit une remise de 8 400€ TVAC

pour les projets situés à:  
Ciney, Fleurus, Habay-la-Neuve, Schoppach & Seraing



## Catégorie 2

### STUDIO

1<sup>ère</sup> tranche de 20 000€  
soit une remise de 4 200€ TVAC

### APPARTEMENT 1 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 30 000€  
soit une remise de 6 300€ TVAC

### APPARTEMENT 2 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 55 000€  
soit une remise de 11 550€ TVAC

### APPARTEMENT 3 CH. ET +

1<sup>ère</sup> tranche de 70 000€  
soit une remise de 14 700€ TVAC

pour les projets situés à:  
Beaufays, Belgrade (phases 1 & 2), Leuze-en-Hainaut,  
Gembloux (Chaussée Romaine), Ghlin, Givry, Grivegnée,  
Hélécine, Jambes (Rue de la Chapelle d'Enhaive),  
Nivelles (appartements & maisons), Mons (Avenue des Bassins),  
Mons (Rue Notre-Dame Débonnaire), Namur,  
Tertre, Thieu, Sambreville,  
Saint-Servais (appartements & maisons) & Wavre



## Catégorie 3

### STUDIO

1<sup>ère</sup> tranche de 30 000€  
soit une remise de 6 300€ TVAC

### APPARTEMENT 1 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 50 000€  
soit une remise de 10 500€ TVAC

### APPARTEMENT 2 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 75 000€  
soit une remise de 15 750€ TVAC

### APPARTEMENT 3 CH. ET +

1<sup>ère</sup> tranche de 100 000€  
soit une remise de 21 000€ TVAC

pour les projets situés à:  
Ath, Eupen (phases 1 & 2 - appartements & maisons),  
Marche-en-Famenne (appartements & maisons)  
& Rixensart

# CONDITIONS DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

\* Offre correspondant à une remise équivalente à une TVA réduite à 0% sur une première tranche du prix de la construction variant selon le projet, le type de maisons et calculée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%. Offre soumise à conditions, sous réserve de disponibilité et limitée à un maximum de 10 ventes par projet, valable sur une sélection de biens et de projets en cas de vente signée avant le 15.04.2024. Les terrains ne participent pas à l'action 0%.



Les projets qui participent à l'action 0% TVA\* sont divisés en 3 catégories. Vous trouverez ci-dessous, les différentes catégories et la remise qui leur est appliquée dans l'hypothèse d'une TVA à 21%, en fonction du type de maisons. Le montant de votre remise sera adapté et recalculé en cas de vente soumise à un taux de TVA réduit.



## Catégorie 1

### MAISON 3 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 55 000€  
soit une remise de 11 550€ TVAC

### MAISON 4 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 70 000€  
soit une remise de 14 700€ TVAC

pour les projets situés à :

Arlon, Brugelette, Guelff, Le Roux,  
Marche-en-Famenne (Campagnette),  
Mourcourt, Ressaix, Thieu, Verlainne,  
& Viemme



## Catégorie 2

### MAISON 3 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 70 000€  
soit une remise de 14 700€ TVAC

### MAISON 4 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 90 000€  
soit une remise de 18 900€ TVAC

pour les projets situés à :

Anseremme, Aubange, Bastogne,  
Corswarem, Gesves, Givry, Grivegnée,  
Habay-la-Neuve, Jehay, Lens,  
Romsée & Thisnes



## Catégorie 3

### MAISON 3 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 100 000€  
soit une remise de 21 000€ TVAC

### MAISON 4 CH.

1<sup>ère</sup> tranche de 120 000€  
soit une remise de 25 200€ TVAC

pour les projets situés à :

Aiseau-Presles, Belgrade, Blaregnies,  
Braine-l'Alleud, Braine-le-Comte,  
Frasnes-lez-Anvaing, Kain,  
Malonne, Marche-en-Famenne  
(Rue du Luxembourg), Rumes,  
Sprimont & Vaux-et-Borset